



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des budgets

2011/XXXX(INI)

17.5.2011

PROJET D'AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur le livre vert intitulé "Quand les défis deviennent des chances: vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE"
(2011/XXXX(INI))

Rapporteur pour avis: Carl Haglund

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. estime que si les crédits des fonds structurels et du fond de cohésion peuvent apporter un complément aux crédits européens destinés à la recherche et à l'innovation, ils ne sauraient se substituer à eux et que, dans la mesure où ces fonds n'ont pas la même mission, ils doivent continuer à être séparés pendant la durée du futur cadre financier pluriannuel (CFP);
2. se félicite des propositions de la Commission visant à étendre le recours aux instruments financiers novateurs pour renforcer l'effet mobilisateur du budget de l'Union tout en respectant intégralement les prérogatives de l'autorité budgétaire et de l'autorité de décharge; demande à la Commission d'améliorer l'accès aux groupes cibles prioritaires tels que les PME; demande que le fonctionnement de toute banque s'adressant spécifiquement aux PME se fasse sous l'égide de la BEI; fait part de ses réserves à l'égard des prêts à taux avantageux car ils estompent la distinction entre subventions et prêts;
3. souligne que l'existence, en Europe, d'une conception du financement de la recherche réfractaire à toute prise de risque a pour conséquence de ne pas financer les projets de recherche à haut risque dont le potentiel est le plus élevé et, par conséquent, préconise l'adoption d'une démarche qui, en étant fondée sur la confiance, présente une plus grande tolérance au risque et à l'échec – par exemple par le recours plus fréquent à la remise de prix – de préférence à une démarche purement axée sur les résultats, laquelle ne correspond guère à la nature même de la recherche scientifique innovante;
4. est convaincu que les actions de simplification transversale dans tous les programmes de recherche et d'innovation doivent être l'une des grandes priorités de la nouvelle période de programmation et attire l'attention sur les importantes décisions de simplification qui doivent être prises pendant la procédure actuelle de révision du règlement financier, notamment en ce qui concerne la simplification des règles de préfinancement et d'éligibilité des coûts ou l'amélioration des possibilités de décerner des prix dans le domaine de la recherche; souligne qu'il faut simplifier davantage les procédures de participation et les mécanismes de contrôle pour les participants aux programmes européens de recherche et d'innovation;
5. demande à la Commission d'ouvrir la voie de l'excellence à tous les acteurs potentiels de la recherche et de l'innovation des États membres dont le taux de participation au 7^e programme-cadre est relativement bas, notamment en incitant à une meilleure utilisation des crédits des fonds structurels et du fond de cohésion à cet effet;
6. rappelle une fois de plus que, pour ce qui est du CFP après 2013, les crédits alloués aux projets de grande ampleur tels qu'ITER ou Galileo doivent être fixés pour l'ensemble de la période de programmation et ce, de façon irrévocable, afin que tout dépassement soit financé par de nouveaux crédits en ayant recours à la flexibilité budgétaire, et non par le redéploiement de crédits aux dépens d'autres programmes tels que la recherche ou

l'innovation;

7. soutient pleinement une nouvelle augmentation des crédits annuels européens en faveur de la recherche et de l'innovation car ils ont prouvé qu'ils permettaient d'obtenir une excellente valeur ajoutée européenne et qu'ils contribuaient à la reprise après la crise économique; souligne que la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi, adoptée par le Conseil, indique clairement qu'il faut allouer des moyens supplémentaires à la recherche et à l'innovation.